

CurlINVEST 21



Action spéciale

Frais d'entrée *
jusqu'au 31/03/26 1 %



De quoi s'agit-il ?

CurlINVEST 21 est une assurance vie individuelle de type Branche 21. Ce produit combine une épargne sûre, un rendement fixe garanti et la protection de votre capital. Proposé par Curalia, ce contrat d'assurance vie de droit belge est conçu pour offrir stabilité et sécurité à celles et ceux qui recherchent une solution fiable dans un environnement économique incertain.



Pourquoi choisir CurlINVEST 21?

Avec CurlINVEST 21, vous investissez votre argent en toute sérénité grâce à :

- Un rendement fixe garanti pendant 8 ans.
- Une solution adaptée à celles et ceux qui privilégient la sécurité de leur épargne et souhaitent éviter les fluctuations liées aux marchés financiers.
- Une garantie renforcée par le fait que cet investissement est protégé par le fonds de garantie qui, comme pour les comptes bancaires, couvre les contrats d'assurance vie d'un assuré jusqu'à concurrence de 100.000 EUR.



Combien de temps dure le contrat :

La durée recommandée du contrat CurlINVEST 21 est de **8 ans** (jusqu'au premier jour du mois suivant le huitième anniversaire du contrat). Cette période est idéale pour bénéficier d'avantages fiscaux.

Toutefois, si nécessaire, vous pouvez racheter votre contrat avant l'échéance.

Il est aussi possible de donner ce contrat en garantie, par exemple, auprès d'une banque.

En cas de décès, le capital garanti sera automatiquement transmis aux bénéficiaires désignés.



Combien investir ?

- Le montant investi est entre **5.000 EUR** (minimum) et **250.000 EUR** (maximum), taxes et frais inclus.
- Une fois souscrit, le contrat n'autorise pas de versements complémentaires.



Rendement garanti

Avec CurlINVEST 21, votre rendement est **fixe et garanti pendant 8 ans**, un choix idéal pour sécuriser votre épargne et atteindre vos objectifs financiers en toute tranquillité. En date du 1/01/2026, ce taux s'élève à **2,50 % NET**.

Important: Nous recommandons de conserver votre contrat pendant les 8 ans pour éviter des frais et un impact fiscal défavorable en cas de rachat anticipé.



Quels sont les coûts de CurlINVEST 21?

Taxes: 2 %

Frais d'entrée

Max. 2,2% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Des frais de police de 100 EUR peuvent être appliqués.

Action temporaire jusqu'au 31/03/2026 : les frais d'entrée sont limités à 1 %.

Des frais de police de 100 EUR peuvent aussi être appliqués.



curalia

Frais de gestion

Un prélèvement annuel de 0,345% est appliqué sur la valeur totale de votre investissement. Le rendement NET communiqué est celui obtenu après prélèvement de ces frais de gestion.

Frais de rachat

Le rachat anticipé de ce type de contrat est fiscalement pénalisé : un précompte de 30% sur un rendement théorique de 4,75% est appliqué.

En cas de rachat anticipé, les frais suivants s'appliquent :

- **Des frais de sortie de 5% sont appliqués. Ce pourcentage diminue de 1% par an pendant les 5 dernières années du contrat.**
- Une **correction financière** conjoncturelle liée à l'évolution des taux d'intérêt peut également être appliquée. Cette solution n'est financièrement pas favorable et peut judicieusement être remplacée par la mise en gage du contrat.



Que se passe-t-il si Curalia n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires. En outre, les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires disposent d'un privilège sur l'ensemble des actifs de l'assureur.

Par ailleurs, le contrat est protégé par le Fonds de garantie sur base du régime de protection valant pour les produits de la branche 21. Celui-ci intervient si Curalia est resté en défaut et s'élève actuellement à maximum 100.000 EUR par preneur d'assurance par compagnie d'assurances. Pour les montants supérieurs, seuls les premiers 100.000 EUR sont garantis.

EN RÉSUMÉ

CurINVEST 21 vous garantit :

- ✓ Un capital protégé, avec un **rendement fixe garanti pendant 8 ans**.
- ✓ Une **tranquillité d'esprit** : avec une épargne sécurisée et sans aléas liés aux marchés financiers.
- ✓ Une **solution idéale pour celles et ceux qui recherchent stabilité et sécurité** pour leur épargne.

Astuce :

Pour maximiser vos bénéfices et éviter des frais et impôts inutiles, nous recommandons de conserver votre contrat jusqu'au terme.

CurINVEST 21 est un produit de Curalia A.A.M.



Interessé ?

Contactez votre conseiller via le QR-code !

Ou contactez-nous via info@curalia.be ouappelez le 02/735.80.55

• Vous pouvez consulter les conditions générales et le KID sur www.curalia.be

• Toute plainte peut être adressée à notre département des plaintes à l'adresse complaints@curalia.be ou à l'attention du Compliance Officer, rue des Deux Eglises 33 à 1000 Bruxelles. Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeùs 35 à 1000 Bruxelles ou via www.ombudsman.be

• Le droit belge et les dispositions contraignantes de la Loi du 4 avril 2014 relative aux assurances et des divers arrêtés d'exécution sont d'application à la police. Les dispositions non contraignantes sont également applicables, sauf lorsque les Conditions Générales ou l'Attestation d'assurance y dérogent. Tous les litiges relatifs à cette police et les garanties sélectionnées relèvent de la compétence exclusive des tribunaux belges.